



Figure 31 : Faire peneau

- faire un point au moment où l'ancre est larguée (points par relèvements optiques, avec le radar, MOB¹⁶ au GPS – figures 32 et 33),



Figure 32 : Point radar
(photo Hervé Baudu)



touche MOB

Figure 33 : MOB = WP 500

- hisser la marque de mouillage ou les feux adéquats réglementaires¹⁷ (figures 34 et 35),
- émettre les signaux sonores réglementaires en cas de mauvaise visibilité (lettre morse D – figure 36),
-



Figure 34 : Marque de mouillage de jour
(photo Hervé Baudu)



Figure 35 : Feux de mouillage pour un navire > 100m (photo Hervé Baudu)



Figure 36 : Signaux de brume
(photo Hervé Baudu)

¹⁶ Touche MOB (« Man Over Board » qui enregistre la position en way point n°500.

¹⁷ Conformément au règlement COLREG 72.

- la plage avant indique à la passerelle la direction de rappel du mouillage et le nombre de maillons filés (en général deux ordonnés puis successivement chaque maillon passant au guindeau puis à l'eau),
- indiquer le moment où le navire a fait tête (le navire casse son erre, puis pivote pour venir face au vent ou au courant),
- filer éventuellement les maillons supplémentaires de la touée prévue,
- serrer le frein, basculer le stoppeur sur une maille de la chaîne, dévirer la ligne de mouillage jusqu'à ce que la tension soit reprise par le stoppeur, puis débrayer le guindeau. Le stoppeur permet de bloquer la chaîne et de sécuriser le mouillage. Le navire peut rester uniquement sur frein pour la durée du mouillage par beau temps.
- indiquer à la machine le délai d'appareillage (machines en réchauffage ou un délai d'appareillage plus long). Si du mauvais temps est prévu, la machine doit avoir un délai de lancement très court pour reprendre le mouillage en cas de chasse,
- informer les autorités portuaires locales de votre situation.

4.8 Surveillance du mouillage

La surveillance du navire à son poste de mouillage est indispensable. Réglementairement, bien que la machine ne soit pas disposée, l'organisation de quart à la passerelle est comme à la mer. Le rôle du chef de quart est de :

- s'assurer que le navire reste bien dans les limites de son cercle d'évitage,
- renseigner le journal de mouillage par des points réguliers,
- constater une éventuelle dégradation météorologique,
- assurer une veille visuelle et auditive permanente (surveillance du plan d'eau, trafic, sûreté, communications, météo...),
- faire faire régulièrement des rondes par le timonier plage avant.

4.8.1 Les moyens de surveillance

Les moyens les plus efficaces pour surveiller si le navire chasse sont:

- encadrer le cercle d'évitage par des distances de gardes radar et des relèvements de garde (figures 37 et 38),



Figure 37 : Distances et relèvements de garde



Figure 38 : Relèvements optiques (photo Hervé Baudu)